



PND

2021-2025

**PRESENTATION DES
GRANDS AXES
PRIORITAIRES DU
PND 2021-2025**

**TOURE SULTAN,
DIRECTEUR DE LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS**

PLAN DE PRESENTATION



CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT

- ❑ L'économie mondiale devrait progresser de 4 % en 2021 après la contraction de 4,3% en 2020, avec des campagnes massives de vaccination contre la COVID-19.
- ❑ Problématique du **terrorisme** au Sahel et en Afrique de l'Ouest
- ❑ Au plan national, la croissance économique s'est établie à **1,8%** en 2020 et projetée à **6,5% en 2021**.
- ❑ Campagne de vaccination à partir d'avril avec une cible de 5 millions de personnes
- ❑ Contexte post-élection présidentielle, la **consolidation de la paix, de la sécurité, de la réconciliation et de la cohésion sociale**.
- ❑ Pour 2021, accélération de la **transformation structurelle l'économie** par la diversification de l'appareil productif industriel, l'amélioration de la transformation des matières premières agricoles et l'accroissement de la production minière.
- ❑ Développement des **infrastructures économiques** et poursuite du Programme Social du Gouvernement

DEFIS MAJEURS

- **L'accélération la transformation structurelle** : la réalisation de ce défi passe par la mise en œuvre d'une politique industrielle efficace favorable au développement des chaînes de valeur inclusives et régionales, ainsi que par la création et la diffusion des gains de productivité dans tous les secteurs de l'économie ;
- **La sophistication de l'économie par un accroissement de l'investissement privé** : l'atteinte de ce défi impacte sur l'accélération de la transformation structurelle de l'économie ;
- **Le renforcement du financement de l'économie par l'approfondissement du système financier** : les investissements privés seront de plus en plus accompagnés par le financement du secteur privé ;
- **Le développement du capital humain et l'amélioration de sa productivité** : relever le défi de l'amélioration de la productivité en Côte d'Ivoire requiert de s'attaquer obstinément à la question du faible niveau du capital humain ;
- **La gestion de l'environnement, des ressources forestières et fauniques et la lutte contre les changements climatiques.**

DEFIS MAJEURS

- **Le renforcement du système de protection sociale y compris des aides monétaires directes, pour mieux résister aux chocs** : la protection sociale des populations nécessite d'être soutenue. Atteindre ce but, exige de s'attaquer aux défis subséquents suivants :
 - ✓ **Le maintien d'un sentier de croissance inclusive créatrice d'emplois ;**
 - ✓ **Le renforcement du système de protection sociale ;**
- **La fourniture d'infrastructures de soutien à l'investissement** : l'accélération de la transformation structurelle passera par la réduction significative des coûts des facteurs. Il faudrait à cet effet, relever le défi :
 - ✓ **du renforcement de la dotation du pays en infrastructures structurantes** pour soutenir le développement industriel ;
 - ✓ **du développement numérique à grande échelle** visant la réduction du retard technologique;
 - ✓ **de l'accroissement d'infrastructure de soutien à la croissance notamment en matière d'énergie ;**
 - ✓ **de l'intégration régionale, du rayonnement du pays sur la scène internationale, et de l'accroissement des parts de marchés.**

DEFIS MAJEURS

- **Le renforcement de la consolidation de la paix et de la gouvernance dans toute sa composante** : la gouvernance sous tous ses aspects sera un élément catalyseur de la dynamique économique soutenue recherchée. Cela exige d'agir efficacement sur :
 - ✓ **le renforcement de la coordination et du pilotage stratégique de la conception et de la mise en œuvre des politiques de développement** et le renforcement du cadre institutionnel en brisant le cloisonnement des acteurs étatiques et ;
 - ✓ **la mobilisation des ressources intérieures par l'optimisation du potentiel fiscal et la gestion optimale de la dette publique tout en renforçant l'efficacité de la dépense publique ;**
 - ✓ **le développement Urbain et Rural** à travers un aménagement harmonieux et équilibré du territoire par la création de pôles économiques compétitifs intégrés ;
 - ✓ **le renforcement de la gouvernance politique et institutionnelle par la consolidation de la paix, la réduction de la fragilité et le renforcement de la Gouvernance locale.** Cela passe notamment par le renforcement de la conscience citoyenne et la promotion de la transparence et de la méritocratie à tous les niveaux de décision et dans tous les secteurs de l'économie.

FONDEMENTS, PRINCIPAUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT ET PILIERS DU PND 2021-2025

FONDEMENT ET PRINCIPAUX OBJECTIFS

❑ **Fondement du PND 2021-2025 :**

- ❖ Etude Nationale Prospective Côte d'Ivoire 2040,
- ❖ Projet de société Côte d'Ivoire Solidaire ;
- ❖ Plan stratégique Côte d'Ivoire 2030 et ;
- ❖ Agenda 2030 des Nations Unies et Agenda 2063 de l'Union Africaine.

❑ **Objectifs :**

- ❖ Accélérer la transformation structurelle de l'économie ;
- ❖ Créer les conditions pour renforcer l'inclusion sociale ;
- ❖ Doubler le PIB par habitant en 2030 et ;
- ❖ Hisser la Côte d'Ivoire au rang des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure à l'horizon 2030.

FONDEMENTS, PRINCIPAUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT ET PILIERS DU PND 2021-2025

PILIERS PND 2021-2025

- | | |
|-------------------|---|
| Pilier 1 : | Accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de grappes |
| Pilier 2 : | Développement du capital humain et promotion de l'emploi |
| Pilier 3 : | Développement du secteur privé et de l'investissement |
| Pilier 4 : | Renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale |
| Pilier 5 : | Développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique |
| Pilier 6 : | Renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle |
-

MESURES, REFORMES ET PROJETS SECTORIELS MAJEURS

PROMOTION DES PME, DE L'ARTISANAT ET DE LA TRANSFORMATION DU SECTEUR INFORMEL

Objectifs visés :

- ❖ **Améliorer la gouvernance du secteur par l'application effective des mesures spécifiques aux PME ;**
- ❖ Améliorer l'accès aux financements de 19 200 PME en 2025 contre 217 PME en 2020 et Accroître le Pourcentage des commandes publiques destinées aux PME ivoiriennes de 41,8% en 2020 à 45% en 2025 ;
- ❖ Structurer 50 000 PME en 2025 contre 207 en 2020 et formaliser 50 000 acteurs du secteur informel en 2025 contre 1000 en 2020 ;
- ❖ **Augmenter la part de l'Artisanat au PIB de 15% en 2019 à 18,5% en 2025 ;**
- ❖ Faire passer le nombre d'artisans immatriculés de 7000 en 2019 à 22000 en 2025.

Reformes clés :

- ❖ créer et pourvoir le poste de promotion économique et d'encadrement des entrepreneurs et des PME dans les collectivités locales

SECTEUR FINANCIER

- ❖ opérationnaliser l'observatoire des PME
- ❖ mettre en place une plateforme d'assistance aux PME..
- ❖ Accélérer l'opérationnalisation du Fonds de Garantie des Crédits aux PME et du dispositif BCEAO pour le financement des PME
- ❖ Opérationnaliser le Fonds Ivoirien de l'Innovation et développer l'Affacturage, le Business Angel et le Capital Risk
- ❖ Accélérer la mise en œuvre du statut de l'entrepreneur
- ❖ Mettre en place d'un statut d'entreprise innovante
- ❖ Poursuivre le programme national de création d'incubateurs d'entreprises
- ❖ Renforcer les capacités techniques et managériales des dirigeants des PME
- ❖ **Faciliter l'accès des PME au financement et aux marchés publics**

PROMOTION DES PME, DE L'ARTISANAT ET DE LA TRANSFORMATION DU SECTEUR INFORMEL

Projets :

- Construction et équipements d'un bâtiment à usage administratif pour le Ministère de la Promotion des PME ;
- Recensement et cartographie des Petites et Moyennes Entreprises (PME) ;
- **Programme national de création d'incubateurs ;**
- Organisation de la Caravane Nationale de l'Entrepreneuriat.
- Réaliser une étude économique sur le secteur de l'artisanat ;
- Elaborer une stratégie de développement du secteur de l'artisanat ;
- **Construire et équiper les 5 centres de formation par apprentissage des métiers de l'artisanat ;**
- Créer un Fonds de Garantie du secteur de l'artisanat ;

AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

Vision : Renforcer le rôle de l'agriculture dans la dynamique de l'économie ivoirienne et améliorer ses potentialités.

Objectifs visés :

- ❖ Transformer au moins 50% du cacao contre 33.3% en 2020 ;
- ❖ Transformer 50% de la noix de cajou contre 9,06% en 2019 ;
- ❖ Faire passer la proportion de terroirs villageois délimités à 70% en 2025 contre 29,85% en 2020 ;
- ❖ Assurer l'autosuffisance en riz de bonne qualité en faisant évoluer le taux d'autosuffisance en riz de 60% en 2020 en 2020 à 100% en 2025;
- ❖ Accroître le taux de mécanisation des pôles rizicoles en passant de 10% en 2020 à 90% en 2025;
- ❖ Faire passer le taux de croissance du PIB courant rizicole à 12% en 2025 contre 3,53% en 2020;
- ❖ Accroître la proportion de riz blanchi mis en marché au niveau national de 50% en 2020 à 95% en 2025.

Reformes clés :

- ❖ Elaborer et faire adopter les textes relatifs à la mise en œuvre de la LOACI (loi d'Orientation Agricole de Côte d'Ivoire);
- ❖ Mettre en place la Chambre Nationale d'Agriculture ;
- ❖ Restructurer les structures des services agricoles ;
- ❖ Assurer l'autosuffisance en produits animaux et halieutiques ;

AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

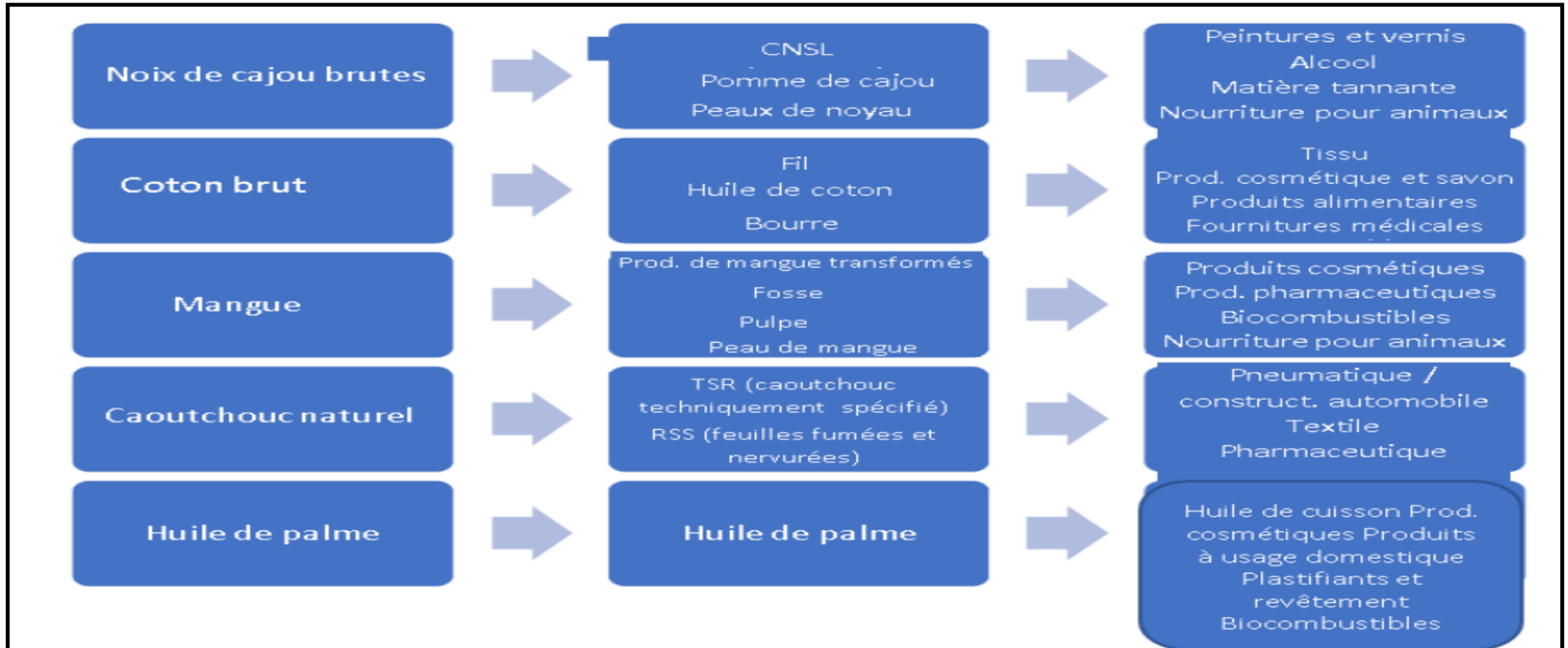
- ❖ Elaborer et mettre en œuvre la stratégie globale de mécanisation des 20 pôles rizicoles ;
- ❖ Mettre en place l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire des aliments ;
- ❖ Elaborer et transmettre un projet de textes de lois portant normalisation des emballages de riz, des semences de riz et des dérivés de riz Côte d'Ivoire ;
- ❖ Elaborer un projet de texte de lois portant contrôle qualité du riz en Côte d'Ivoire ;
- ❖ Elaborer un (1) projet texte de loi, portant institution du guichet unique du riz ;
- ❖ Elaborer un (1) projet de texte de loi portant régulation du marché du riz et des importations de riz cargo en Côte d'Ivoire et;
- ❖ Mettre en place la plateforme technologique intégré de digitalisation et de gestion de la traçabilité de toute la chaîne de valeur du riz.

Projets majeurs :

- ❖ 9 Projets de pôles agro-industriels (Nord, Ouest ; Nord-Ouest ; Nord Est ; Sud ; Centre ; Centre Ouest ; Sud-Ouest et Sud-est) ;
- ❖ Projet d'Intégration de la Chaîne de Valeur du Cacao ;
- ❖ Projet d'appui aux chaînes de valeur du sous-secteur vivrier de Côte d'Ivoire (PAC2VCI) « Agrifood » ;
- ❖ Mettre en œuvre les projets Agro-Pôles dont la réalisation est basée sur une approche intégrale et globale ;
- ❖ Mettre en œuvre les projets rizicoles intégrés prenant en compte la riziculture irriguée, l'aménagement et l'exploitation rationnelle des parcelles rizicoles, la production de semences à haut rendement et la mécanisation totale de la chaîne des valeurs rizicoles ;
- ❖ Créer des profils des producteurs et de leurs parcelles - avec géo référencement et géolocalisation - utilisant les TIC (smartphones, GPS, satellites etc.)

AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

Opportunités de diversification des matières premières agricoles vers l'industrie manufacturière



COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Vision : Accélérer la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de grappes, à travers notamment un Etat promoteur et organisateur du secteur privé.

Objectifs visés :

- ❖ Créer et structurer 7 grappes (clusters) industrielles d'ici 2025 ;
- ❖ Accroître la contribution du commerce dans la formation du PIB de 18 % en 2025 contre 17% en 2019 ;
- ❖ Atteindre un volume des exportations estimé à 15 000 000 en 2025 contre un volume de 7 450 859 en 2019 ;
- ❖ Accroître le volume de transformation de l'hévéa à 1 600 000 en 2025 contre 850 000 en 2019 ;
- ❖ Accroître le volume de transformation de l'anacarde à 405 000 en 2025 contre 57 466 en 2019 ;
- ❖ Accroître le volume de transformation du cacao à 760 000 en 2025 contre 604 979 en 2019 ;
- ❖ Atteindre un taux des échanges intra africain par an de 50% jusqu'en 2025, contre 34% en 2019.

Reformes clés :

- ❖ Reformuler le cadre institutionnel, réglementaire et juridique du commerce intérieur ;
- ❖ Exécuter les contrats de création des tribunaux de commerce et mettre en place le Tribunal de Commerce d'Abidjan en vue de la réduction des délais, procédures et coût ;
- ❖ Rendre opérationnel le Centre de référence sur le Système commerciale multilatérale et régional pour la vulgarisation des accords OMC ; Définir et mettre en œuvre de la stratégie de développement des zones industrielles ;
- ❖ Mettre en place un Fonds d'Investissement et de Développement Industriel (FIDI) ;
- ❖ Elaborer et mettre en œuvre le Programme de Partenariat Pays (PCP) pour un développement industriel inclusif et durable.

COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Projets majeurs :

- ❖ **Projet de construction de onze (11) marchés de gros** à Abidjan, Korhogo, Daloa, Abengourou, Man, Bongouanou, Soubré, Divo, Bondoukou, Yamoussoukro et Odienné ;
- ❖ **Projet de construction de trente-neuf (39) centres de collecte et de groupage** répartis autour de ces marchés de gros et de dix-sept (17) centres de groupage et de collecte dans les marchés de gros d'Abidjan, Korhogo, Abengourou, Daloa et Bouaké ;
- ❖ **Réhabilitation des zones industrielles** de Koumassi (120 ha) ; de Vridi (120 ha) et de Yopougon (469 ha) ;
- ❖ **Aménagement des Zones Industrielles** d'Akoupé-Zeudji (940 ha) ; de Bonoua (334 ha) ; d'Assouba (50 ha) ; d'Adzopé (30 ha) ; de San-Pedro (500 ha) ; de Yamoussoukro (750 ha) ; de Bouaké (150 ha) ; de Séguéla (15 ha) ; de Bondoukou (15 ha) et de Korhogo (28 ha) ;
- ❖ **Sécuriser huit (08) réserves industrielles** (Dabou, Bouna, Songon, Gagnoa, Korhogo, San Pédro, Man et Aboisso) ;
- ❖ **Mettre en œuvre le Projet d'Intégration de la Chaîne de Valeur du Cacao ; Création de 2 unités de broyage de cacao** à Soubré et à San Pedro ; Création d'une chocolaterie à San Pedro ; **Création d'une unité de fabrication de café labellisé (café-terroir)** dans la ville de Man ;
- ❖ **Création de 2 unités artisanales de transformation du Karité** à Bouna et à Boundiali et 6 unités artisanales de transformation de mangue à Katiola, Dimbokro, Aboisso, Ferké, Boundiali, Grand-Bassam ;
- ❖ **Création de 30 unités de décorticage de riz** (Boundiali, Bouna, Guiglo, Doropo, Yamoussoukro, Minignan, béoumi, Gagnoa, Dabou, Duékoué, Dabakala, Niakaramadougou, Daloa, Issia, Vavoua, Abengourou, Odienné, Divo, Bouaflé, Zuénoula, Adzopé, Soubré, Dimbokro, Korhogo, San Pédro, Ferkéssédougou, Man, Séguéla).

MINES, PÉTROLE ET DE L'ENERGIE

Vision : Fournir une énergie durable, abondante, fiable et à moindre coût au plan national. Faire de la Côte d'Ivoire, le Hub Energétique de la Sous-Région et un Hub pétrolier régional.

Objectifs visés :

- ❖ Accroître la contribution du secteur des mines à hauteur de 6% en 2025 au PIB contre 3% en 2019 ;
- ❖ Passer à 46 tonnes de production d'or brut en 2025 contre 38,523 tonnes en 2020 ;
- ❖ Porter à 45 % le taux de couverture du stock de sécurité des produits pétroliers contre 20 % en 2020 ;
- ❖ Faire croître les taux d'accès à l'électricité de 94% à 100% et de couverture national respectivement de 69% à 100% à l'horizon 2025 ;
- ❖ Faire évoluer de 39,5 % à 42 % la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique ;
- ❖ Réduire le temps moyen de coupure de 18,6 h à 5 h ;
- ❖ Accroître la puissance de production installée de 2 229 MW à 3 428 MW ;
- ❖ Porter la part des énergies renouvelables dans le mix électrique à 42% d'ici 2030 (26% hydro, 16 % de biomasse et de solaire) ;
- ❖ Porter le linéaire total de lignes à 71 470 Km en 2025 contre 54 017 Km en 2019 et accroître son exportation annuelle de 1 176,98 GWh en 2019 à 2 215 GWh en 2025 ;
- ❖ Satisfaire la demande en produits pétroliers des pays du golfe de Guinée en faisant de la Côte d'Ivoire le Hub Pétrolier Régional.

MINES, PÉTROLE ET DE L'ENERGIE

Reformes clés :

- ❖ Réviser le code minier ;
- ❖ Prendre une loi sur le contenu local ;
- ❖ Renforcer les mesures pour encourager les investisseurs à la transformation des matières premières minières (or, nickel, bauxite) en produits finis et semi- finis ;
- ❖ Adopter un cadre réglementaire (Loi et décrets d'application) relatifs au contenu local dans les activités Pétrolières et Gazières ;
- ❖ Elaborer une Convention Collective du Secteur Pétrolier ;
- ❖ Finaliser et faire adopter le cadre réglementaire applicable à l'électrification hors réseau ;
- ❖ Opérationnaliser le Fonds National de la Maitrise de l'Energie (FONAME).

Projets majeurs :

- ❖ Réaliser le Projet d'aménagement des centrales thermiques à cycle combiné CIPREL 5 (390 MW), AZITO 4 (253 MW) et SONGON (372 MW) ; des centrales à charbon de San-Pedro (2x350 MW), (iii) des centrales hydroélectriques de Grobopopoli (112 MW) et de Singrobo-Ahouaty (2x22 MW) et des centrales solaires photovoltaïques Korhogo Solaire (25 MW), Poro Power (50 MW), de Boundiali (37,5 MW) et de Ferké (25 MW);
- ❖ Ouverture et exploitation de cinq (5) nouvelles mines d'or (fioleu, séguéla, Daloa/Zoukougbeu, Dabakala/Fettekro et forondala) ; Ouverture et exploitation d'une (1) mine de Colombo-tantalite (Issia) ;
- ❖ Construire un bac de Super Sans Plomb de 20 000 m³ et un bac de Gasoil de 20 000 m³ au dépôt de Yamoussoukro ;

MINES, PÉTROLE ET DE L'ENERGIE

Projets majeurs :

- ❖ Réaliser les Projets de construction des centrales solaires PV de Binguebougou (Korhogo Solaire), d'Odienné (AVAADA), Scaling Solar de Laboa (30 MW) et de Toubia (30 MW), de Bondoukou, de Kong, de Bouna, de Ferké, de Boundiali, de Korhogo (Poro Power) ;
- ❖ Réaliser le Projet de construction de la centrale biomasse coton (25 MW) à Boundiali, et à biomasse cacao (20 MW) à Gagnoa ;
- ❖ Mettre en œuvre le projet ENERGOS-UE-appui au IPP dans le domaine des énergies renouvelables ;
- ❖ Construire un dépôt de produit pétroliers blancs au port de San Pedro et mettre en conformité les dépôts de GESTOCI ; Construire des sphères de stockage à Abidjan et San Pedro ;
- ❖ Réaliser le Projet de stockage massif GPL d'Abidjan (12 000 TM) ;
- ❖ Réaliser le projet d'interconnexion Côte d'Ivoire - Liberia - Sierra-Leone - Guinée (CLSG) ;
- ❖ Réaliser le projet de Développement et de Réhabilitation du Réseau Electrique de Côte d'Ivoire (PRODERCI) ;
- ❖ Réaliser le projet de Renforcement des Réseaux de Transport et de Distribution (PRETD) ;
- ❖ Réaliser le programme National d'Extension du Réseau Electrique (PRONEX) ;
- ❖ Réaliser le projet d'approvisionnement de la Côte d'Ivoire en Gaz Naturel Liquéfié (GNL) par l'installation d'un terminal Flottant de Stockage et de Regazéification de GNL (FSRU) sur la rive Ouest du canal de Vridi ;
- ❖ Réaliser la construction de nouveaux appontements (phase 2) dans le domaine du PAA sur la Rive OUEST avec création de jetée pour quatre (04) appontements (2 x 40 000T et 2 x 100 000T + Tuyauteries associées + FHD sous le Canal de Vridi + pipeway + bâtiment d'exploitation).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Objectifs visés :

- ❖ Assurer une meilleure adéquation de l'offre de formation aux apprenants avec les besoins de l'économie ;
- ❖ **Orienter environ 60% des étudiants vers les filières scientifiques, techniques et médicales contre 40% vers les filières littéraires et sociales en 2030 ;**
- ❖ **Doter les régions en capacités accrues d'accueil en formation qualifiante, notamment pour les métiers liés aux « grappes » pressenties pour tirer la transformation, à savoir l'agriculture, la pêche et l'élevage, le textile et l'habillement, les métiers du bâtiment, l'éducation et la santé ainsi que la redynamisation des structures et mécanismes de formation professionnelle continue (FPC).**

Reformes clés :

- ❖ Achever la réforme de l'ETFP ;
- ❖ Faire adopter la loi d'orientation.

Projets :

- Construction de 37 centres de formation professionnelle et de 28 lycées professionnels ;
- Réhabilitation de 44 établissements de formation technique et professionnelle

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Objectifs visés :

- ❖ Améliorer l'accès à l'enseignement supérieur du niveau actuel de 20% environ au-dessus de 30% ;
- ❖ Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants qui est de 969 en 2019 à 1250 en 2025
- ❖ Proportion d'étudiants inscrits dans les filières scientifiques de 28,64% à 40% ;
- ❖ Booster la recherche scientifique pour favoriser l'innovation technologique et l'essor d'une élite nationale en « matière grise » ;
- ❖ Valoriser la totalité des résultats de recherche contre 40% actuellement.

Reformes clés :

- ❖ Adopter la loi relative à l'enseignement supérieur, la recherche scientifique et l'innovation technologique ;
- ❖ Réviser les textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des écoles doctorales, universités, grandes écoles et centres de recherche ;
- ❖ Acheter la mise en œuvre du système Licence-Master-Doctorat ;
- ❖ Restructurer du Centre National de Recherche Agronomique (CNRA).

HYDRAULIQUE

Objectifs visés :

- ❖ Faire évoluer le pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable de 84% à 96% ;
- ❖ Faire passer le taux de couverture en eau potable en milieu urbain de 89 à 95% ;
- ❖ Faire passer le nombre d'abonnés de 1 178 833 à 1 269 938 et ;
- ❖ Faire passer le nombre de branchement social de 77 461 à 92 492.
- ❖ Faire évoluer les taux de couverture en eau potable en milieu urbain de 84% en 2020 à 95% en 2025, en milieu rural de 76,40% en 2020 à 82% en 2025 ; en milieu semi-rural de 18% en 2020 à 23% 2025 ;
- ❖ Augmenter la capacité de production m³/j des pompes HV en milieu rural de 160 690 m³/j en 2020 à 177 415 m³/j 2025. Aussi, la capacité de production m³/j des forages en milieu semi-rural passera de 17072 m³/j 2020 à 21 788 m³/j 2025.

Reformes clés :

- ❖ Créer une agence en charge de l'Hydraulique en milieu rural ;
- ❖ Créer une autorité de régulation du secteur de l'eau potable ;
- ❖ Créer un Fonds d'Appui à l'Hydraulique en milieu rural et ;
- ❖ Elaborer deux (02) documents d'orientation sectorielle.

HYDRAULIQUE

Projets majeurs :

- ❖ Projet de réhabilitation du Réseau Hydrométrique National d'observation des cours d'eau ;
- ❖ Projet de renforcement du stockage d'eau potable de la ville d'Abidjan ;
- ❖ Projet de renforcement de l'alimentation en eau potable du Grand Abidjan ;
- ❖ Projet de renforcement de la production d'eau potable dans les localités de l'intérieur ;
- ❖ Projet de renforcement du stockage d'eau potable dans les localités de l'intérieur ;
- ❖ Projet d'amélioration de la fourniture en eau potable dans le milieu rural ;
- ❖ Projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable pour les populations urbaines vulnérables ;
- ❖ Projet de renforcement du réseau de distribution d'eau potable dans les localités de l'intérieur ;
- ❖ Projet d'accroissement des systèmes d'AEP structurants ;
- ❖ Projet de réalisation des systèmes d'hydraulique urbaine Multi-villages dans les zones rurales et ;
- ❖ Projet d'équipement de nouvelles localités en système d'hydraulique villageoise.

SANTÉ

Objectifs visés :

- ❖ Améliorer gestion financière des Etablissements Sanitaires afin de parvenir à une couverture universelle en santé d'ici à 2025, 100% des Etablissements sanitaires sous PBF ;
- ❖ Réduire de moitié la mortalité maternelle 614 pour 100 000 naissances vivantes à 315 pour 100 000 naissances vivantes ;
- ❖ Réduire le taux de retard de croissance des enfants de 21,6% en 2016 à 17% en 2025 ;
- ❖ Améliorer la proportion d'enfants de 0 à 6 mois allaités exclusivement aux seins de 23,5% en 2016 à 50% en 2025 ;

Reformes clés :

- ❖ Développer la médecine et la pharmacopée traditionnelles
- ❖ Renforcer les soins obstétricaux d'urgences (SONU) ;
- ❖ Elargir la gratuité ciblée à la Planification Familiale et à la contraception
- ❖ Mettre en place des outils de mesure effective des émissions de gaz à effet de serre ;
- ❖ Mettre en place une coordination multisectorielle de toutes les interventions, projets et programmes sur la question de la nutrition et du Développement de la Petite Enfance (DPE) ;
- ❖ Faire une appropriation de la question de nutrition et de DPE par les autres secteurs, à l'instar de la santé.

SANTÉ

Projets :

- Construction de 650 ESPC et réhabilitation de 450 ESPC, 20 CHR, 10 HG, 3 projets pilotes de télémédecine;
- Construction et équipement de 07 CHR (Aboisso, Adzope, Bouake, Boundiali, Katiola, Minignan, Man) et 25 HG (Kouto, Ouangolodougou, San Pedro, Méagui, Danané, Songon, N'dotre, Dabou, Botro, Niakara, etc.) ;
- Construction d'un hôpital psychiatrique de référence à Bouake ; Construction et équipement d'un institut de la tête et du cou (ITC) ; Acquisition de 500 véhicules ambulances pour les ESPC ; 130 véhicules de supervision pour les HG et CHR et 200 véhicules à deux roues pour les ESPC ;
- Réhabilitation et équipement des laboratoires des Antenne de Transfusion Sanguine (ATS) de Bouaké, de Man, de Korhogo, de Bondoukou et de San Pedro ;
- Construction d'un Institut National de Recherche en Médecine et en pharmacopée traditionnelle à AGOU.

CONSTRUCTION ET URBANISME

Objectifs visés :

- ❖ Construire 150 000 nouveaux logements sociaux et économiques d'ici 2025 ;
- ❖ Porter le taux de la population vivant dans un logement décent de 38,34% en 2017 à 58% en 2025 ;

Reformes clés :

- ❖ Renforcer les capacités de financement des fonds existants dédiés à l'habitat (15 milliards FSH et 200 milliards CDMH) ;
- ❖ Mettre en place des solutions de financement pour les ménages à faibles revenus et facilitation de l'accès des populations aux logements par des mécanismes financiers simplifiés et innovants ;
- ❖ Sécuriser le foncier urbain et accélérer le processus de délivrance de l'ACD (projet de simplification et de transformation digitale) ;
- ❖ Instruire en ligne le permis de construire ;
- ❖ Accroître et sécuriser les biens immobiliers de l'Etat en Côte-d'Ivoire et à l'Etranger ;
- ❖ Créer une agence dédiée aux logements.

EAUX ET FORÊTS

Objectifs visés :

- Améliorer la gouvernance forestière ;
- Restaurer 165 452 ha de couvert forestier y compris 1052 ha de forêt urbaine ;
- Susciter la création de 50 000 ha/an de plantations agroforestières et ;
- Reconstituer les zones forestières dégradées en vue d'accroître le couvert national forestier de 11% en 2015 à 17% 2025.

Reformes clés :

- Faire adopter 5 lois relatives à la gestion durables des ressources forestières, fauniques et ressources en eau ;
- Faire valider la politique nationale de l'eau ;
- Faire valider la politique nationale sur la faune en matière de protection, de reconstitution et de valorisation des espèces fauniques ;
- Faire valider la stratégie nationale de l'eau ;
- Mettre en place une cellule de coordination et de suivi-évaluation du PGIRE ;
- Instituer un fonds de financement de la GIRE ;
- Mettre en place le Fonds forestier pour la préservation, la réhabilitation et l'extension des forêts ;
- Formaliser la création de l'école nationale des eaux et forêts ;
- Mettre en place un mécanisme de financement et de gestion durable des ressources forestières, fauniques et ressources en eau ;
- Mettre en œuvre le plan national de la Gestion Intégrée des Ressources en Eaux (PLANGIRE) ;
- Mettre en place l'Agence Nationale de l'Eau de Côte d'Ivoire (ANEI et la rendre opérationnelle) et ;
- Mettre en place l'Agence Nationale de Régulation de l'Eau (ANRE).

EAUX ET FORÊTS

Projets :

- Renforcement des moyens techniques des services de l'administration des eaux et forêts y compris la Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention ;
- Elaborer les plans d'aménagement des 27 forêts classées concernées;
- Mettre en place de 1052 ha de forêts urbaine et péri-urbaine ;
- Renforcer la forêt urbaine de Yamoussoukro et le Jardin Botanique de Bingerville en partenariat avec les communes concernées (PIDACC Zone Centre) pour 204 ha ;
- Créer 4 Jardins botaniques régionaux pilotes (7632 ha de forêts) en partenariat avec les Conseils régionaux et Universités concernés .
- Construire 5 zoos régionaux ;
- Construire et aménager des infrastructures spécialisées (Champs de tirs, parcelles d'expérimentations, fermes d'élevage de faune, etc.)

DEVELOPPEMENT REGIONAL

Objectifs visés :

- ❖ Faire passer le taux d'émission de CO2 de 0,49% en 2014 à 0,37% en 2025 ;
- ❖ Développer une conscience citoyenne en matière d'environnement et de promotion du développement durable en améliorant l'indice de performance environnementale de 25,8 en 2018 à 30,05 en 2025 ;
- ❖ Intégrer le développement durable dans les stratégies à travers le taux de réalisation des inspections classées que l'Etat ambitionne faire passer de 60% en 2018 à 80% en 2025 et ;
- ❖ Promouvoir les emplois verts en créant d'ici 2025 plus de 23 000 emplois verts.

Reformes clés :

- ❖ Mettre en place des contrats de paiement pour service environnementaux ;
- ❖ Actualiser le Code de l'Environnement pour prendre en compte les thématiques du moment comme les changements climatiques ;
- ❖ Élaborer les textes d'application du principe Pollueur Payeur ;
- ❖ Mettre en place des outils de mesure effective des émissions de gaz à effet de serre ;
- ❖ Mettre en place les différents fonds internationaux de financement : Fonds climats pour l'adaptation et l'atténuation, Fonds vert pour le climat, Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), etc.
- ❖ Mettre en œuvre le marché carbone;
- ❖ Mettre en place cadre de motivation d'accompagnement des entrepreneurs désireux de soumettre des projets éligibilité au marché carbone et ;
- ❖ Mettre en œuvre un mécanisme de fiscalité environnementale

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Projets :

- ❖ Élaborer les Profils environnementaux des chefs-lieux des régions ;
- ❖ Créer 15300 ha de Réserves Naturelles Volontaires ;
- ❖ Restaurer et Protéger 10 000 ha de mangroves sur le littoral ;
- ❖ Intégrer 1200 forêts sacrées dans le réseau des aires protégées ;
- ❖ Mettre en œuvre le Projet de Promotion de l'Agriculture Zéro Déforestation pour réduire les Émissions (PROMIRE) ;
- ❖ Mettre en œuvre les mesures de prévention des accidents Nucléaires, Radiologiques et Chimiques Biologiques (NRBC) ;
- ❖ Construire des équipements (biodigesteurs et station de compostage) à travers la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National dans le secteur Déchet de la Côte d'Ivoire
- ❖ Mettre en œuvre le projet de Préparation de la Côte d'Ivoire à l'accès aux financements climatiques (PPCIFC) ;
- ❖ Aménager et protéger les zones côtières et à risques environnementaux et;
- ❖ Actualiser tous les cinq (5) ans les efforts déployés sur 5 secteurs par le pays pour
- ❖ Mettre en œuvre le projet d'Investissement pour la résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP) dans la commune de Grand Lahou et 4 localités situées sur le cordon sableux (Lahou Kpanda, Groguida, Likpiliassé et Braffedon) ;

DEVELOPPEMENT REGIONAL

Objectifs visés :

- ❖ Réduire les inégalités de développement persistantes entre les régions du pays par La valorisation des potentialités locales et la promotion de l'attractivité et de la compétitivité des régions et ;
- ❖ Permettre à 10 régions de disposer d'un Schéma d'Aménagement et de Développement du Territoire contre 5 actuellement.

Reformes clés :

- ❖ Faire adopter la Loi d'Orientation pour l'Aménagement du Territoire (LOAT) et élaborer les textes réglementaires subséquents ;
- ❖ Accélérer la promotion des pôles économiques compétitifs pour orienter les différentes interventions régionales aux fins de répondre aux besoins des populations ;
- ❖ Renforcer le cadre réglementaire de la construction et de l'urbanisme par l'élaboration et l'adoption de la loi portant Code de la Construction et de l'Habitat ;
- ❖ Renforcer les instruments de mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire par la réalisation du SNADT (Schéma Régional d'Aménagement Durable du Territoire), recommandé par l'UEMOA.
- ❖ Mettre en place le Fonds pour l'Aménagement du Territoire et la Péréquation Territoriale (FATPT) ;
- ❖ Élaborer un arrêté portant institutionnalisation des campagnes de marketing territorial et ;
- ❖ Mettre en place l'Observatoire National de l'Aménagement du Territoire (ONAT) et les Observatoires Régionaux de l'Aménagement du Territoire (ORAT).

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Projets :

- ❖ Renforcement du développement des infrastructures socioéconomiques de base dont le Programme Pilote de Développement des Zones Rurales (PPDZR).
- ❖ Concevoir et vulgariser la carte interactive des pôles régionaux de compétitivité ;
- ❖ Réaliser la mise en œuvre 14 programmes de pôles économiques compétitifs ;
- ❖ Accroître les zones économiques (zones industrielles, zones franches, zones économiques spéciales) dans les pôles principaux de développement
- ❖ Réaliser et vulgariser la cartographie des bassins de vie économique du territoire (pôle + hinterland).

JUSTICE ET DROITS DE L'HOMME

Objectifs visés :

- ❖ Accroître le taux de couverture des départements en juridiction de 38.9% à 60% en 2025 et ;
- ❖ Porter le Taux de traitement des dossiers de 80% en 2020 à 90% en 2025.

Reformes clés :

- Élaborer et faire adopter le projet de loi organique déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement du conseil supérieur de la magistrature ;
- Instituer les conférences préparatoires en vue de réduire les délais entre la saisine des tribunaux et le prononcé des décisions ;
- Élaborer et faire adopter le projet de loi portant statut de la magistrature
- Élaborer et faire adopter le projet de code de procédure civile et commerciale ;
- Élaborer et faire adopter le code de procédure en matière administrative
- Élaborer et faire adopter le projet de décret d'application du statut du notariat ;
- Élaborer et transmettre au Ministère des Affaires Étrangères un projet de mémorandum portant ratification de la convention contre les disparitions forcées ;
- Élaborer et transmettre au Ministère des Affaires Étrangères un projet de mémorandum portant sur la convention pour les droits des travailleurs migrants et les droits des membres de leur famille et ;
- Elaborer et mettre en œuvre la politique nationale en matière de Droits de l'Homme.

JUSTICE ET DROITS DE L'HOMME

Projets :

- Construction du tribunal d'Abobo ;
- Construction et équipement des prisons de haute sécurité ;
- Informatisation du système judiciaire et pénitentiaire ;
- Construction et équipement de tribunaux et résidences ;
- Construction, réhabilitation et équipement des Maisons d'arrêt et de correction ;
- Construction de la cité judiciaire de Yamoussoukro ;
- Construction et équipement des tribunaux de commerce (Bouaké, Daloa et Korhogo) ;
- Construction et équipement d'un tribunal administratif auprès de chaque cour d'appel (Abidjan, Bouaké, Daloa et Korhogo) ;
- Construction et équipement des chambres régionales des comptes (31 Régions) ;
- Construction et équipement de la cité de Justice Commerciale de Grand Bassam (Cour d'Appel) de Commerce, Cour d'Arbitrage, Tribunal de Commerce et le Centre du Pool Financier) ;
- Renforcement des infrastructures des Services de Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse ;
- Construction et équipement du Service Régional d'Archives Judiciaires de Grand Bassam et;
- Construction et équipement d'un hôpital pénitentiaire de référence.

JEUNESSE ET SERVICE CIVIQUE

Objectifs visés :

- ❖ Imprégner tous les ivoiriens d'une culture renforcée de la responsabilité individuelle et collective, de la redevabilité, de la performance ;
- ❖ Cultiver le respect du prochain et de la chose publique, d'un sens aigu de l'intérêt général et de la solidarité, de l'empathie, de la justice, et un dévouement au service de la communauté et du pays ;
- ❖ Promouvoir des valeurs et une culture de responsabilité et de redevabilité, de diligence et d'efficacité pour le succès des programmes publics;
- ❖ Amélioration de la participation des jeunes au processus de développement du pays;
- ❖ Renforcement du dispositif d'emploi et d'insertion socio-professionnelle des Jeunes.

Reformes clés :

- ❖ Elaborer le décret portant création, organisation et fonctionnement de l'Observatoire du Civisme et de la Citoyenneté ;
- ❖ Elaborer le décret relatif au symbole de la république ;
- ❖ Renforcer les capacités de l'administration en matière d'éthique et de déontologie de service public rendu aux usagers TICs.
- ❖ Doter chaque institution d'une "charte du civisme" spécifique ;
- ❖ Adopter la loi d'Orientation sur la Jeunesse et la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) 2021-2025,
- ❖ Adopter le Plan Stratégique de Développement (PSD) de l'Agence Emploi Jeunes

JEUNESSE ET SERVICE CIVIQUE

Projets :

- ❖ Renforcement des connaissances et intérêts des enfants, des adolescents et des jeunes aux valeurs civiques et citoyennes ;
- ❖ Améliorer l'accessibilité de l'information relative aux règles régissant la société ;
- ❖ Développement des outils stratégiques et opérationnels de promotion du civisme ;
- ❖ Développement des mécanismes communautaires de veilles en matière de civisme ;
- ❖ Renforcement de capacités des leaders politiques, des responsables syndicaux, des responsables de groupements d'intérêts économiques et autres acteurs de la société civile aux valeurs qui fondent la Nation et ses composantes;
- ❖ Mise en œuvre du programme de construction, réhabilitation et équipement des institutions socio-éducatives de jeunesse dénommé « programme ISE 2021-2025 »;
- ❖ Appui projet Jeunes;
- ❖ Mise en œuvre de la Stratégie de relance de l'Emploi;
- ❖ Mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement (PSD) de l'Agence Emploi Jeunes;
- ❖ PEJEDEC Additionnel ;
- ❖ Mise en place et fonctionnement du Système Intégré de Planification, de Suivi et d'Evaluation de la PNJ (SIPSE) Jeunesse.

RESULTATS D'IMPACTS DU PND 2021-2025

INDICATEURS	SITUATION DE REFERENCE		SITUATION EN 2023	SITUATION EN 2025
	Année	Valeur	Valeur	Valeur
Espérance de vie à la naissance	2018	57 ans	60	62 ans
Indice d'inégalité de Genre (IIG)	2018	0,657		0,3
Indice de perception de la corruption (IPC)	2019	35	43	50
Part des IDE dans le PIB	2020	0,9%		2,4%
Part du secteur manufacturier dans le PIB	2019	10,90	13%	15%
PIB par habitant	2020	1736 USD		2240 USD
Proportion de la population vivant à moins de 5 km d'un établissement sanitaire	2018	69%	76%	80%
Taux d'accès à l'électricité	2019	94 %	99 %	100 %
Taux d'accès à une source d'eau potable	2019	84%	92%	96%
Taux d'autosuffisance en riz	2020	60%	80%	100%
Taux d'emploi informel	2018	88,40%	85,40%	83,70%
Taux combiné de chômage et de la main d'œuvre potentielle (SU3)	2018	12,20%	11,10%	10,50%
Taux de couverture de la CMU	2019	17%		50%
Taux de couverture des localités en électricité	2020	80%	90%	100%
Taux de couverture forestière nationale	2015	11%	14%	17%
Taux de croissance du PIB réel	2019	1,8%		9,02%
Taux de croissance du secteur industriel	2019	9,7%	12%	14%
Taux de mortalité infanto-juvénile	2016	96‰	74,7‰	60,5‰

CADRE MACROECONOMIQUE ET STRATEGIE DE FINANCEMENT DU PND 2021-2025

CADRE MACROECONOMIQUE

Scénario du PND : Taux de croissance annuel moyen de 7,65% sur la période 2021-2025

HYPOTHESES DU CADRAGE MACROECONOMIQUE :

- **Porter le taux d'investissement de 22,8% du PIB en 2021 à 32,2% du PIB en 2025** dont :
 - un taux d'investissement public qui passe de 6,8% en 2021 à 7,2% en 2025 et ;
 - **un taux d'investissement privé qui passe de 16% en 2021 à 25% en 2025 ;**
- **Réaliser un investissement global sur la période d'environ 59 000 milliards de FCFA constitué à 74% par le secteur privé soit 43 646,4 milliards de FCFA et 15 353,6 pour financement le public, soit 26% ;**
- Avoir ICOR moyen estimé à 3,36 sur la période ;
- **Réaliser un déficit budgétaire de moins 3% du PIB à partir de 2023**, notamment grâce aux gains d'efficience du système fiscal et à l'élargissement de l'assiette pour réaliser une hausse du taux de pression fiscale en moyenne annuelle de 0,5 point de pourcentage du PIB sur la période 2021-2023 et de 0,3 sur la période 2024-2025, soit globalement 0,4 point de pourcentage du PIB sur la période 2021-2025 ;
- Maintenir un déficit du compte courant en dessous de 5% du PIB.

FINANCEMENT DU PND 2021-2025

- Besoin de financement de 17 636,9 milliards de FCFA.
- Financement à rechercher de 3 591,4 milliards de FCFA.

ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE (AVD)

L'AVD indique que le risque de surendettement est modéré :

- **Tous les indicateurs de solvabilité demeurent en dessous de leurs seuils.**
- **La valeur du ratio service de la dette extérieure/Recettes (18,4%) dépasse son seuil de référence (18%) en 2024.**
(Une proposition de rachat du reliquat des souches d'eurobond 2024 et 2025...)

STRATEGIE DE FINANCEMENT DU PND 2021-2025

FINANCEMENT DU PND 2021-2025

- Besoin de financement de 17 636,9 milliards de FCFA.
- Financement à rechercher de 3 591,4 milliards de FCFA.

❑ Financement de l'économie

- **Le renforcement des capacités des acteurs du secteur en vue de l'amélioration de l'environnement des affaires à travers :**
 - l'amélioration de l'environnement des affaires, la promotion des investissements privés en Côte d'Ivoire, la réalisation du bilan biennal du Dialogue Public Privé à travers la Journée Nationale de Partenariat, la réalisation des études stratégiques pour le Développement du Secteur Privé, l'opérationnalisation des plateformes locales de concertation dans les pôles économiques compétitifs, le renforcement des capacités des Groupements Professionnels du Secteur Privé, le renforcement du dialogue stratégique pour le développement de chaînes de valeur à fort potentiel, la coordination de la mise en œuvre de la Stratégie d'Encadrement pour la Transition vers l'Economie formelle.
- **La réalisation des études et des enquêtes sur la qualité de l'offre des produits et services financiers, visant à :**
 - créer un site comparateur des conditions des services conformes aux standards, évaluer périodiquement la qualité des prestations des Fournisseurs de Services Financiers (FSF), évaluer l'activité monétique afin de s'assurer de la permanence des services des distributeurs de billets de banque.

STRATEGIE DE FINANCEMENT DU PND 2021-2025

□ Financement de l'économie

- **Le renforcement de la protection des consommateurs de services financiers :**
 - doter l'Observatoire d'une application de gestion des plaintes conformes aux standards, vérifier le dispositif mis en place en vue d'informer la clientèle sur les conditions des FSF et s'assurer de la publication, en permanence et en tout lieu, des tarifs pratiqués, développer un programme d'éducation financière adapté aux besoins des usagers.
- **La mise en place de nouveaux instruments financiers, à travers :**
 - L'accélération de la mise en œuvre du Plan de Développement du Secteur Financier (PDESFI), la création des institutions financières spécialisées, l'achèvement de la restructuration des Banques Publiques, la mise en place d'un mécanisme de financement pérenne de l'agriculture, le pilotage opérationnel de l'initiative Compact avec l'Afrique du G20, la promotion de l'inclusion financière, la digitalisation des flux financiers gouvernementaux, le développement de la sous-traitance en Côte d'Ivoire.



**MERCI DE VOTRE AIMABLE
ATTENTION**